

Mairie d'Étampes Service Technique
Monsieur Jean-Louis GUENET,
Commissaire enquêteur
Enquête publique BIONERVAL
2 place de l'Hôtel de Ville
91150 ÉTAMPES

Étréchy, le 8 décembre 2009

Monsieur,

L'association Étréchy Ensemble et Solidaires que je préside (et dont est issue la liste de candidats du même nom aux dernières élections municipales à Étréchy qui a recueilli 1198 suffrages, soit 41,8%) tient à vous exprimer son point de vue sur l'enquête publique d'implantation d'une usine de méthanisation BIONERVAL, et sur l'enquête préalable concernant l'épandage agricole.

Au plan des principes, nous tenons à saluer une initiative qui permet le recyclage et la valorisation de 40.000 tonnes par an de déchets de l'industrie agro-alimentaire. Les traitements des déchets non biologiques (cartons, plastics, huiles et autres, confiés à des filières existantes et spécialisées, telles qu'indiquées dans le dossier en consultation, sont de nature à nous rassurer. Les différents risques liés à la production ont été analysés, des scénarios décrits et analysés et ne nous créent pas d'inquiétude particulière.

Nous souhaiterions cependant sur ce dernier point savoir, s'agissant d'une activité industrielle continue, 14 heures sur 24 et 7 jours sur 7 si, pour une raison ou une autre (panne, accident, mouvement social, etc.), la production de méthane peut être arrêtée, et éventuellement redémarrée ensuite, sans aucune conséquence, ni en termes de risques, ni en termes de pollutions (atmosphériques, sols, eaux), ni en termes de gêne pour la population (odeurs par exemple). Il ne nous semble pas que le dossier proposé précise ces points.

Sur la question de l'épandage agricole des résidus (digestat), il est indiqué que la commune d'Étréchy n'est aucunement concernée par des risques afférents aux captages d'eau potable. Pouvez-vous confirmer ce point et, en particulier, que les taux de nitrates, déjà excessifs, ne seront pas augmentés ? Nous suggérons dans cette approche de ne pas séparer ce qui concerne Chauffour-lès-Étréchy et Étréchy, car les espaces agricoles de ces deux communes sont intimement liés. En d'autres termes, la qualité de l'eau à Étréchy dépend grandement de l'activité agricole sur la commune de Chauffour-lès-Étréchy.

En second lieu, pouvez-vous indiquer si les agriculteurs ayant signé un contrat ou une convention pour l'épandage devront prendre des mesures particulières par rapport aux épandages traditionnels (lisiers, purins) ? Sont-ils soumis à un cahier des charges particulier qui, entre autres, concernerait les dosages et des obligations d'enfouissement par exemple ?

Je souhaite vivement pouvoir rassurer mes concitoyens sur les points que je vous soumetts, et pouvoir souligner bientôt l'implantation exemplaire d'une usine tournée vers l'économie verte et la protection de notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel GLEYZE
Président